



Le 8 janvier 2014

Communiqué de presse

Aider les ETI à se financer grâce aux placements privés (Euro PP)

La CCI Paris Ile-de-France et la Banque de France présentent une nouvelle initiative de Place

La CCI Paris Ile-de-France et la Banque de France se sont rapprochées pour proposer à l'ensemble des acteurs de la Place de Paris une initiative commune visant à favoriser le financement des entreprises, notamment pour des entreprises de taille intermédiaire (ETI). L'ambition affichée porte sur le développement des placements privés sous la forme d'Euro PP – financement à moyen ou à long terme entre une entreprise et un nombre limité d'investisseurs - et pour le court terme sur l'extension de l'utilisation des billets de trésorerie. L'objectif est, pour la Place de Paris, d'offrir une palette de sources de financement diversifiées en complément de l'offre existante sur un continuum de maturités. Cette initiative s'inscrit dans le nouveau contexte prudentiel et dans une perspective de reprise économique où le financement devra être disponible, notamment pour les PME et les TPE qui constituent une part essentielle du tissu économique de notre pays. Cette diversification des sources de financement est également de nature à renforcer la stabilité financière.

La question du financement des entreprises, des ETI en particulier, reste une préoccupation majeure dans un contexte d'évolutions des modèles économiques bancaires et de la fiscalité de l'épargne peu favorable aux placements risqués de long terme. Dès lors, diverses évolutions réglementaires intervenues en 2013 ont permis d'étendre le périmètre des placements autorisés aux entreprises d'assurance et de faciliter le développement de fonds de prêts. La Banque de France et la CCI Paris Ile-de-France ont pris l'initiative de rassembler les acteurs de la place financière de Paris dans toutes ses composantes émetteurs, investisseurs, intermédiaires et autorités - afin de définir un cadre des pratiques essentielles, destiné à accompagner le développement de l'Euro PP, à la fois robuste et adapté aux besoins de financement des entreprises. L'initiative vise également à l'extension de l'utilisation des billets de trésorerie au-delà des limites actuelles. Ce marché constitue une source de financement compétitive à laquelle un plus grand nombre d'ETI pourrait avoir recours. Une plaquette d'information sur ce marché est d'ores et déjà disponible sur le site de l'AFTE. « Ces évolutions répondent à la demande de diversification de financement des ETI, mais également à une plus grande maîtrise des risques souhaitée par les investisseurs » souligne Pierre-Antoine Gailly, président de la CCI Paris Ile-de-France.

Dans cette perspective, l'élaboration d'une charte des placements privés, fruit d'un important travail entre toutes les parties intéressées, constitue une avancée décisive car le développement de ce type de financement passe par une standardisation des pratiques pour assurer un bon équilibre entre toutes les parties concernées : les émetteurs, les investisseurs et les autres créanciers, en particulier les banques.

« Les placements privés constituent une technique de financement utile tant pour les entreprises, que pour les investisseurs qualifiés et pour le système bancaire; c'est une opportunité pour la Place de Paris de les développer dans un cadre maîtrisé. Ces financements permettront aux meilleures entreprises françaises de se financer dans un cadre de Place et soulageront le bilan des banques qui pourront ainsi davantage prêter aux PME. C'est donc une avancée majeure dans le développement des ETI françaises » a précisé Robert Ophèle, sous-gouverneur de la Banque de France.

#financementETI

Relations presse CCI Paris Ile-de-France Isabelle de Battisti - T. + 33 (0) 1 55 65 70 65 - <u>idebattisti@cci-paris-idf.fr</u>

Service de presse de la Banque de France - +33 (0) 1 42 92 39 00 - service.de.presse@banque-france.fr